Gustave Chéneaux, « rien que du bien à dire de lui »

Téléchargé depuis **Des facultés sur le front du droit** le 23/11/2026
https://expo-grande-guerre-biu-cujas.univ-paris1.fr/gustave-cheneaux-rien-que-du-bien-a-dire-de-lui/



Le 29 avril 1920, face à une assemblée d'étudiants et de professeurs de la faculté de droit de Bordeaux, le doyen Léon Duguit prononce un discours dans lequel il rend hommage et pleure la disparition de l'un de ses collègues, le professeur de droit civil Gustave Chéneaux. Publié par la suite, ce discours suscite chez le lecteur des sentiments contrastés, tant la volonté de justifier la boucherie qu'a été cette guerre transpire dans la parole de l'éminent juriste. Cela étant, les propos de Duguit sont empreints d'une véritable tendresse et d'une tristesse palpable lorsqu'ils s'attardent sur la personnalité de cet enseignant, « tué à l'ennemi » le 29 avril 1915 près de Verdun.

C’est d’abord la simplicité du disparu, son opiniâtreté et sa force de travail que salue le doyen. Mentionner ces traits de caractère que l’on retrouve tout autant chez le soldat que chez le juriste, participe à la volonté revendiquée par Duguit d’ériger la mémoire de Chéneaux en exemple à suivre par les étudiants. C’est pourquoi il insiste sur le fait que d’autres l’ont déjà suivi, ce qu’attestent les noms des 79 apprentis juristes bordelais morts durant cette guerre. Si l’émotion transparaît effectivement et si le propos ne manque pas d’élégance, faut-il le considérer pour autant d’une totale sincérité ? Les louanges tressées en souvenir de Chéneaux ont-elles des causes profondes où reflètent-elles simplement le corporatisme bon teint dont les universitaires sont coutumiers ? Répondre à cette question revient à s’intéresser au parcours du disparu et permet de comprendre, tout au moins de supposer, les raisons qui furent les siennes et qui le poussèrent à s’engager comme simple soldat alors que rien ne l’y contraignait.

Joseph Gustave Chéneaux voit le jour le 17 mars 1868 dans la commune de Macouba sur l’île de la Martinique. De son enfance peu d’éléments sont connus excepté le fait qu’il naît au sein d’une famille nombreuse et pauvre. Cette dernière indication se révèle capitale et constitue une clef importante de sa personnalité. C’est à l’adolescence qu’il arrive en métropole afin de passer son baccalauréat ès lettres, ce que lui permet une bourse délivrée par le conseil général de la Martinique. Dès lors, les étapes successives de son parcours estudiantin puis de sa carrière universitaire sont identifiables et nous n’en restituons ici que les grandes dates. En 1888, il obtient sa licence en droit à Bordeaux ce qui lui permet de commencer un doctorat qu’il termine en 1895 en mettant un point final aux deux thèses exigées alors pour obtenir le grade de docteur. La même année, il est reçu troisième au concours d’agrégation et dispense ses premiers cours à la faculté de Poitiers. En 1899, il réintègre celle de Bordeaux pour ne la quitter définitivement qu’un jour de septembre 1914. De ce tableau sommaire ressortent deux points importants. Tout d’abord, rien dans son environnement initial ne le prédisposait à un tel parcours. De plus, c’est à force de travail, mais aussi grâce à l’intervention des institutions de la Troisième République que Gustave Chéneaux peut poursuivre la voie qu’il s’est tracée. Ces éléments constituent en effet les moteurs de son ascension comme en atteste son dossier de carrière. Cependant, avant d’envisager une carrière, Chéneaux doit mener son doctorat à bien, ce qui n’a rien d’évident en ce début d’année 1895. Très démuni financièrement, le jeune doctorant bénéficie du soutien de certaines personnalités de la faculté bordelaise qui entreprennent différentes actions à l’efficacité variable destinées à améliorer son existence.

La première de ces actions est l'octroi d'un emploi de commis auprès du secrétariat de la faculté de droit en décembre 1889. Si Chéneaux doit s'en contenter, c'est parce que ses professeurs n'ont pas réussi à obtenir pour lui, une situation plus gratifiante. Le 26 octobre 1889, le doyen Baudry-Lacantinerie écrit au ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes afin de lui soumettre la candidature de Gustave Chéneaux aux fonctions de secrétaire adjoint au sein de la faculté. Si Baudry-Lacantinerie agit ainsi, c'est parce qu'il a remarqué cet étudiant brillant devenu depuis peu doctorant. Le recours aux termes les plus élogieux à son sujet traduit l'estime et l'espoir que l'enseignant met alors dans son élève. Après avoir rappelé l'usage selon lequel cet emploi est réservé aux doctorants en vue de leur faciliter la préparation à l'agrégation, le doyen souligne que le candidat est le détenteur de résultats brillants et qu'il dispose « des meilleurs renseignements sur M. Chéneaux du point de vue de la moralité ». Par ailleurs, sa motivation est avérée, car il a déjà effectué un stage en vue de se familiariser avec ce poste. Mais l'information la plus importante présente dans le panégyrique que dresse Baudry-Lacantinerie porte sur la situation matérielle du doctorant : « Sa situation de fortune est si modeste qu'il lui sera impossible de continuer le cours de ses études s'il n'obtient pas le poste qu'il sollicite ».

Malgré un tel plaidoyer, la tentative se solde par un échec. Réduit aux fonctions de commis, le doctorant n'en est pas moins au fait des projets élaborés par ses pairs. En effet, si la démarche professorale n'aboutit pas, la faculté bordelaise obtient cependant que le poste de commis échappe à la suppression prévue par le ministère, et ce, tant que Chéneaux en est le titulaire.

Cependant, c'est durant ces quelques années que ce doctorant brillant mais naïf, commet ce qui se révèle être le seul accroc de son cursus et de sa carrière. En 1892, un blâme, réclamé par le ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes lui est infligé par le doyen de la faculté. La raison en est bien superficielle et la voici ici résumée. Un avoué d'Aubusson détenteur du baccalauréat ès sciences, sollicite auprès de l'université une dispense du baccalauréat ès lettre, ce dernier étant obligatoire, afin d'obtenir une licence en droit. Suite à plusieurs refus, l'avoué effectue une nouvelle demande, appuyée par une lettre rédigée de la main de Chéneaux. Le commis au secrétariat de la faculté l'assure alors qu'une telle dispense « a été accordée plusieurs fois » et que « les efforts » entrepris par le demandeur « sont autant de recommandations » reflétant sa motivation. Hier comme aujourd'hui, il est toutes

sortes de pratiques à l'université qui si elles perdurent, ne peuvent être nommées. Que ce soit à tort ou à raison, l'attitude du petit fonctionnaire est jugée aussi légère qu'inadmissible par le ministre comme par le recteur de Bordeaux et un « blâme sévère » lui est effectivement infligé.

Cet épisode, s'il illustre la candeur du jeune homme, n'a pas de conséquences sérieuses et son comportement demeure digne d'éloges. Très vite, les qualités du doctorant font l'objet de l'attention particulière du doyen comme du recteur, qui ne manquent pas de les relever dans les fiches de renseignements confidentiels annuelles. De 1889 à 1895, son caractère « très doux » et « affable » est jugé « excellent ». Doté d'une culture « très variée » et « étendue », son temps est entièrement consacré au travail. Très tôt, il semble disposer « de grandes aptitudes pour l'enseignement du droit » après avoir participé à ses premières répétitions. Travailleur acharné, ses rapports avec ses supérieurs comme avec le public de la faculté sont constamment jugés « excellents ».

Son avenir semble alors tout tracé. En 1895, dernière année de son doctorat, la fiche de renseignements confidentiels qui lui est destinée est bien plus détaillée que d'ordinaire :

« Très bien doué. M. Chéneaux a fait preuve d'une sagesse et d'une maturité précoces. Il a beaucoup de sérieux dans son caractère et n'entretient que d'assez rares relations sociales, son temps étant tout entier absorbé par le travail. J'ai toujours été satisfait de mes rapports avec lui et les étudiants s'applaudissent d'avoir au secrétariat un de leurs camarades auprès duquel ils sont toujours prêts à trouver bon accueil ».

Mais cette même année, alors qu'il termine son doctorat et se prépare à passer l'agrégation, le spectre intemporel du financement des études se présente de nouveau à lui. Sans ressources suffisantes, il lui est impossible de mener à bien cette dernière entreprise.

C'est pourquoi ses professeurs interviennent à nouveau auprès de leur ministre de tutelle le 1er février 1895. Il n'est plus question de l'obtention d'un poste quelconque, mais du versement d'une indemnité exceptionnelle au doctorant méritant. Afin d'appuyer cette demande, le recteur de Bordeaux se fonde sur un rapport du doyen Baudry-Lacantinerie. De ce dernier, il ressort que Chéneaux ne peut faire face aux frais inhérents au passage de l'agrégation et qu'en plus de ses activités de commis, il

effectue « un travail supplémentaire pour remettre de l'ordre dans les archives ». L'investissement du doctorant s'avère fructueux et le 19 mars de la même année, le ministre lui octroie « une indemnité extraordinaire de 400 francs […] pour les motifs particuliers invoqués à l'appui de la proposition ». Une fois encore, c'est grâce à l'intervention de ses pairs que Chéneaux peut poursuivre et enfin terminer son cursus universitaire.

Ainsi, à force de travail, mais aussi en ayant conscience du fait que la faculté l'a soutenu tout au long de son parcours, Gustave Chéneaux, juriste accompli, devient un membre du corps enseignant spécialisé en droit civil. Après son séjour au sein de la faculté de droit de Poitiers, il revient à Bordeaux en 1899. Dès lors, les qualités qui étaient les siennes par le passé sont de nouveau mises en avant par ses collègues.

En effet la célèbre et juste citation selon laquelle « le pouvoir corrompt », si elle s'applique à d'autres, ne semble pas concerner ce jeune enseignant. Sa personnalité ne connaît aucune mutation, qu'il soit humble doctorant ou professeur et son caractère demeure inchangé. Au fil des ans, le professeur Chéneaux se montre aussi « généreux » que « désintéressé ». D'un naturel secret, il est tout entier consacré à son travail et à ses étudiants chez lesquels il suscite un enthousiasme unanime puisque « son enseignement est l'un des plus appréciés de notre école », comme le souligne le doyen. Un tel portrait ne se dément jamais pendant les quinze années durant lesquelles le professeur Chéneaux dispense ses cours à la faculté de Bordeaux, d'abord auprès des doctorants puis auprès d'un plus large public. « Affable », « dévoué », doté d'un « esprit droit », cet « enseignant brillant » poursuit une carrière exemplaire, jalonnée de travaux et de publications remarquées en droit civil.

En ce qui concerne les aspects les plus intimes de sa vie, très peu d'éléments peuvent être rapportés. Marié en 1893 alors qu'il n'était que doctorant, il semble avoir été entièrement « dévoué à sa famille » et n'entretient qu'un très petit nombre de relations sociales. N'ayant pas eu d'enfant, il demeure très attaché à ses origines martiniquaises. C'est ainsi que le professeur Chéneaux est « très éprouvé » suite à la catastrophe qu'a connue l'île de la Martinique au début du xx^{e} siècle. En mai de l'année 1902, la montagne Pelée se réveille et entraîne l'éradication de la ville de Saint-Pierre de même que la mort de 30.000 personnes. Cet attachement est d'autant plus vif que depuis son départ de l'île à l'âge de 15 ans, Chéneaux n'a jamais eu l'occasion d'y retourner. L'impécuniosité qui est la sienne et le fait que son temps soit entièrement consacré à

son travail ne lui ont pas permis de revoir son père avant son décès en 1899. Seule sa mère demeure en vie, et leurs retrouvailles se déroulent dans un contexte aussi singulier que tragique.

Dans son discours d'avril 1920, le doyen Duguit relate cet épisode auquel il a lui-même assisté. Enfin détenteur des fonds nécessaires, le professeur Chéneaux et un petit groupe de personnes, dont Duguit, s'embarquent sur un paquebot en partance pour la Martinique le 20 juillet 1914. La longue traversée est ponctuée par les messages télégraphiques annonçant une guerre imminente entre la France et l'Allemagne et c'est au débarquement que la rumeur est confirmée. Il faut ici laisser la parole au doyen Duguit qui, de la manière la plus simple, expose la réaction de son collègue à l'annonce de la nouvelle :

« Chéneaux prend alors à peine le temps d'embrasser sa mère ; il s'embarque sur le même paquebot qui rentre en France, arrive à Bordeaux à la fin d'août et lui, que son âge dispense de tout service actif, qui n'a jamais été soldat, court au bureau de recrutement, s'engage au 144e, demandant pour unique faveur que l'on ne retarde pas l'effet de son engagement par l'exigence de pièces trop longues à fournir ».

Gustave Chéneaux a alors 46 ans. Parce qu'il est originaire d'une colonie, il a été dispensé de tout service militaire. Ses connaissances martiales sont donc toutes théoriques et il n'est pas connu pour professer une quelconque germanophobie. Alors, comment expliquer que ce professeur doux et discret montre un entêtement si grand à vouloir s'engager dans l'armée d'active aux premiers jours de la guerre ?

Son itinéraire personnel a fait de Gustave Chéneaux un pur produit de ce que l'on appelle la méritocratie de la Troisième République. Parti de rien, issu d'un milieu des plus modestes, c'est à la fois à force de travail, mais aussi grâce à divers représentants des institutions républicaines qu'il a pu s'élever dans la société. Chéneaux est trop âgé pour avoir connu la démocratisation de l'école entreprise par Ferry. Il n'a pas eu à lire *Le tour de France par deux enfants*, ouvrage pédagogique et patriotique à l'excès incitant les jeunes enfants à prendre les armes pour récupérer les provinces occupées par l'Allemagne. De la même manière, il n'a pas assisté dans les écoles, aux premiers cours de « préparation militaire », ancêtres directs de nos cours de gymnastique scolaire, destinés à apprendre la discipline des casernes et le maniement des armes aux petites têtes blondes. Cependant, Chéneaux est en dette envers la République et

ses institutions qui, du conseil général de la Martinique aux professeurs de la faculté de droit de Bordeaux, lui ont permis d'accéder à la place qui est la sienne au moment où éclate la guerre. Si les professeurs de droit vont désormais se distinguer par une germanophobie débridée, Chéneaux lui, s'engage dans l'armée contrairement à beaucoup de ses collègues, afin de défendre le régime auquel il doit tout.

C'est ainsi que le professeur Gustave Chéneaux devient le soldat Chéneaux et entame une nouvelle vie beaucoup plus brève que la précédente, du 1er septembre 1914 au 29 avril 1915. Durant ces quelques mois, l'essentiel de son temps est consacré à l'apprentissage du métier de soldat dans la région bordelaise. Chéneaux est en effet incorporé au 144e régiment d'infanterie basé à Bordeaux. Sa formation se poursuit au camp de Souge, à proximité de la capitale girondine. Ainsi, il obtient bientôt le grade de caporal, puis celui d'aspirant. Ce grade, intermédiaire entre celui de sous-officier et officier, témoigne de la volonté qui est la sienne de gravir des échelons au sein de l'armée, une façon pour lui de marquer ainsi la profondeur de son engagement.

Une photographie non datée témoigne de cette période s'étendant de son incorporation à son versement dans une unité de combat. N'étant pas datée avec précision, plusieurs éléments permettent cependant de se livrer à une déduction valable. Chéneaux est photographié légèrement de biais, les bras croisés sur la poitrine. Si la coupe de cheveux est rigoureusement militaire, son visage arbore un regard doux et une épaisse moustache taillée à la gauloise. Le professeur de droit est alors vêtu à la dernière mode militaire, puisqu'il porte la célèbre tenue bleu horizon sur laquelle *a priori* aucun signe distinctif n'est présent. Pourtant, la vareuse est celle d'un officier et sur sa manche droite apparaît l'insigne discret des aspirants tandis que sur ses pattes de col figure le numéro du 144e régiment d'infanterie. Cette photographie a donc été prise dans les derniers temps de sa présence dans la région bordelaise entre les mois de février et mars 1915, date à laquelle le nouvel uniforme commence à être distribué aux soldats. Peu après, Chéneaux est versé au 34e régiment d'infanterie auprès duquel il ne demeure pas, puis il est versé à sa demande dans une unité combattante au sein du 91e.

Engagé depuis les premiers jours de la guerre, ce régiment est régulièrement pourvu de renforts afin de combler les pertes importantes qu'il ne cesse de subir. Désormais, on ne se bat plus pour couvrir une retraite ou stopper l'avance allemande. Des centaines d'hommes s'enterrent dans les tranchées où ils sont quotidiennement

massacrés pour la conquête ou la conservation, soit d'un éperon rocheux, soit d'un tas de ruines qui était il y a peu un village. C'est dans ce contexte que le 14 avril 1915, Chéneaux et 25 autres aspirants arrivent près de Verdun et y sont enrôlés. Pour sa part, il est affecté à la 8e compagnie du 2e bataillon, sous les ordres du capitaine Dupuy. L'apport de troupes fraîches est réalisé alors que le régiment est au repos suite à de violents combats. Le 25 avril, le 91e est mobilisé en urgence et se porte dans le secteur des Éparges et celui de la Tranchée de Calonne afin d'y repousser les attaques allemandes qui les mettent en péril. Durant trois jours, particulièrement les 26 et 27 avril, le carrefour routier à la défense duquel la compagnie de Chéneaux est affectée se transforme en véritable enfer. La fusillade est permanente et le journal de marche du régiment souligne que les nouveaux lance-bombes ont été utilisés avec succès. En trois jours, le régiment comptabilise 75 tués, 151 blessés et 59 disparus. Selon les informations transmises par son supérieur, l'attitude de l'aspirant Chéneaux à cette occasion est similaire à celle qu'il a toujours eue par le passé. Courageux et déterminé, il ne s'estime au-dessus de personne du fait de son instruction supérieure, mais se comporte comme le plus simple des soldats auprès de qui le calme qu'il affiche donne confiance. Son capitaine indique qu'il a pris une part importante dans la conservation de la tranchée aux mains de l'armée française, prouvant ainsi qu'il a participé aux combats de manière active. Au lendemain de son premier engagement, Chéneaux est fauché d'une balle dans la tête alors qu'il portait secours à un sous-officier blessé. Il est l'un des deux morts comptabilisés le 29 avril 1915.

En 1916 à Bordeaux, une souscription est ouverte en vue de la confection d'une plaque commémorative destinée au professeur défunt. C'est lors de l'inauguration de celle-ci que le doyen Duguit prononce le discours dans lequel il pleure le disparu. S'il est désormais évident que les louanges dont il est l'objet ne sont que le reflet de son parcours personnel et traduisent l'attachement qui existait effectivement entre les deux hommes, il faut en retrancher certains passages afin d'en dégager la profondeur. Les références constantes aux notions d'héroïsme, de courage et autre sacrifice suprême, si elles ne sont pas dénuées de fondement, poursuivent un objectif sous-jacent. Ici comme ailleurs, elles n'ont pas d'autre but que de tenter de légitimer et justifier ce qui n'a été qu'un gâchis cauchemardesque occasionnant la mort de millions de personnes, dont Gustave Chéneaux, professeur au parcours édifiant.

C’est pourquoi, à la formule quelque peu guindée employée par Duguit selon laquelle Chéneaux « fut aussi un exemplaire accompli des vertus civiles », nous préférons celle plus bonhomme jalonnant quantité de ses fiches de renseignements confidentiels selon laquelle il n’y a « rien que du bien à dire de lui ».

Aubisse Clément, doctorant en histoire du droit et des institutions (université de Bordeaux)

Indications bibliographiques

Historique du 91e régiment d’infanterie pendant la campagne 1914-1918 suivi de la liste nominative des braves de ce régiment tombés au Champ d’Honneur, Charleville, Typographie & Lithographie A. Anciaux 1920.

Le 144e Régiment d’Infanterie pendant la Grande Guerre, Imprimerie G. Delmas, 1920.

Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest, Bordeaux, 1920.

Cendrars Blaise, *La main coupée*, Gallimard, 1975.

Jünger Ernst, *Orages d’acier*, Gallimard, 2008.

Malherbe Marc, *La faculté de droit de Bordeaux (1870-1970)*, Presses universitaires de Bordeaux, 1996.